



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 OCTOBRE 2016**

Téléphone : 04.50.19.01.10 – Télécopie : 04.50.19.01.20
Courriel : mairie@sevrier.fr

L'an deux mille seize, le dix octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques REY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. FALCONNET Georges, Mme PRIEUR-DREVON Agnès, Mme MALAPLATE Christina, M. LYONNAZ Bruno, Mme BERTRAND Anne-Marie, M. VANHELMON Yves, Mme ARRAULT Marie-Pierre, M. BARAN Gabin, Mme BLAND Hélène, M. CHEDECAL Sylvain, M. DUMOLARD Damien, Mme GENOT Marie, Mme GLABAY Guénaële, M. KROELY Alain, M. METRAL-BOFFOD Michel, Mme POINTET Martine, Mme BONNEFOY-VERNAY Valérie, Mme FALCONNET Sandrine, M. FONTAINE Bernard, Mme TALIN Dominique, M. MAURIANGE Claude, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS OU EXCUSÉS :

M. PARIS Yves, M. DELOBEL Gérard, Mme GODART Sylviane, Mme GURRET-BAGGIO Alice, Mme DEPLAIX Doris.

PROCURATIONS :

M. PARIS Yves, donne pouvoir à M. FALCONNET Georges,
Mme GODART Sylviane donne pouvoir à M. KROLEY Alain,
Mme GURRET-BAGGIO Alice donne pouvoir à Mme ARRAULT Marie-Pierre.

M. BARAN Gabin a été élu secrétaire de séance.

**Approbation du PV de la séance publique du Conseil Municipal du 5 septembre 2016
ADOpte à l'unanimité.**

Le Conseil municipal a ensuite délibéré sur les questions suivantes :

FONCIER-BAUX :

- **Convention de gestion : promenade des Seines**
- **Cession de terrain à TERACTION**

FINANCES :

- **Demande de subvention du Secours Populaire Français pour le séisme en Italie d'août 2016**
- **Transfert de la taxe finale d'électricité au SYANE**

PERSONNEL :

- **Modification du tableau des effectifs**

GESTION DU DOMAINE PUBLIC :

- Application du régime forestier pour parcelles C104, 105 et 106.

TRAVAUX :

- Plan de financement travaux éclairage public SYANE
- Transfert de compétence IRVE- SYANE

PETITE ENFANCE :

- Modification du règlement intérieur de la crèche municipale

ASSOCIATION :

- Convention avec l'ADAMA pour occupation de la salle de motricité

DIVERS :

- Régulation des collections de la bibliothèque municipale

Information au Conseil municipal dans le cadre des délégations par lui accordées au Maire : Marchés publics

- Questions diverses :

.....

FONCIER-BAUX :

- Convention de gestion : promenade des Seines

Dans le cadre du projet de requalification de l'ensemble du secteur de la promenade des Seines, avec pour objectif de supprimer l'ensemble des bâtiments en place et de créer une nouvelle zone de promenade sur les rives du lac d'Annecy, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité les termes d'une convention avec le Conservatoire du littoral qui précise les principes généraux de la gestion, un descriptif des biens concernés et les termes des dispositions d'exécution, définissant ainsi les droits et obligations des parties contractantes et a autorisé le Maire à la signer. Il a été précisé que la commune devra assurer l'entretien de l'espace, ce qui aura certainement un impact en termes de coûts de personnel ou de prestations.

- Cession de terrain à TERACTEM

Monsieur le Maire a rappelé la décision du 2 mai dernier prise par le conseil municipal, pour la cession des terrains communaux concernés tout ou partie par la phase 1 du projet du Centre, parcelles cadastrées AD 308, 309, 540, 542, 543, 544, 545 et 546 et représentant une superficie de terrain d'environ 5 378 m²

Dans le cadre d'une consultation d'architectes, Teractem a retenu différents projets, projets qui n'ont pas pu intégrer l'estimation initiale de 78 logements, et la meilleure proposition se situe à 66 logements et 680 m² de surface commerciale. Ainsi, la charge foncière consentie par TERACTEM est logiquement ramenée à 2 173 815 € H.T pour ces 66 logements au lieu de 2 540 773.80 € H.T. pour les 78 logements initialement prévus.

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions, le Conseil municipal a pris acte de ce changement de prix et a renouvelé l'autorisation de vente de ces terrains et à ce prix.

FINANCES :

• Demande de subvention du Secours Populaire Français pour le séisme en Italie d'août 2016

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 € au Secours Populaire Français dans le cadre de l'aide aux sinistrés du séisme survenu dans le centre de l'Italie le 24 août dernier.

• Transfert de la taxe finale d'électricité au SYANE

Il a été rappelé que suite au retrait de cette question à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 25 juillet dernier, Monsieur SCOTTON Directeur Général des Services du SYANE est intervenu en Mairie le 13 septembre dernier pour répondre aux questions éventuelles des conseillers municipaux. Monsieur le Maire, après avoir rappelé les éléments de ce dossier, a proposé d'acter le transfert de la taxe finale d'électricité, au SYANE. Monsieur FONTAINE a rappelé que la commune perdrait 15 000 € de recettes. Monsieur le Maire a rappelé que cette perte était largement compensée par la participation du SYANE aux investissements. Monsieur FONTAINE a affirmé que le Syane cherchait par ce biais des financements alternatifs à la baisse des subventions qu'il perçoit du Département, et donc à se récupérer sur les communes.

Il a été précisé que la perception de la taxe communale sur l'électricité par le SYANE intervient à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suit les délibérations concordantes du SYANE et de la Commune permettant au SYANE de percevoir et reverser à la Commune une fraction de la taxe communale sur l'électricité, à savoir le 1^{er} janvier 2018. Par ailleurs, la fraction du montant de la taxe communale sur l'électricité reversée à la Commune par le SYANE qui conserve une part du montant de cette taxe, est fixée à 85 % à compter de 2018.

Adopté par 17 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions.

PERSONNEL :

• Modification du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs du personnel communal a été modifié pour prendre en compte le départ d'un agent en mutation et la réussite d'un autre agent à un concours administratif.

GESTION DU DOMAINE PUBLIC :

• Application du régime forestier pour parcelles C104, 105 et 106.

Rappelant que la commune de Sevrier a acquis récemment des parcelles boisées qui jouxtent la forêt communale bénéficiant du régime forestier et que ces parcelles sont susceptibles d'aménagement et donc de bénéficier de l'application du régime forestier, Monsieur FALCONNET a proposé au Conseil municipal de valider l'application de ce régime forestier à ces parcelles. Adopté à l'unanimité.

TRAVAUX :

• Plan de financement travaux éclairage public SYANE

Rappelant que des travaux de remise en état des armoires électriques du réseau complet d'éclairage public sur l'ancienne route d'Annecy (2 armoires et 29 luminaires) ont été prévus au BP 2016, le SYANE a été sollicité dans le cadre de ces travaux : un plan de financement a donc été transmis avec une participation du SYANE de plus de 48 % du montant total de l'opération. Le Conseil municipal a donc validé ce plan de financement, l'enveloppe inscrite au BP 2016 pour ce projet étant de 50 000 €.

• **Transfert de compétence IRVE- SYANE**

Ce projet de transfert de la compétence IRVE Infrastructure de Recharge de Véhicule Electrique avait été proposé au Conseil Municipal du 6 juin dernier. Suite à l'interrogation de plusieurs des membres du conseil, la question avait été retirée de l'ordre du jour. M. SCOTTON, Directeur Général des Services du SYANE, est donc venu en Mairie le 13 septembre dernier répondre aux interrogations. Rappelant que l'engagement de la commune dans le cas de ce transfert est d'accorder la gratuité du stationnement aux utilisateurs de cet équipement pour un minimum de 2 ans, d'inscrire au budget la somme de 3 250 €/HT correspondant à l'investissement et la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage de l'opération par borne, et de s'acquitter annuellement d'une contribution aux charges d'exploitation qui sera arrêtée chaque année par le Comité syndical et qui est de 450€/an/borne, et que l'emplacement de la borne n'est pas défini à ce jour et le sera en concertation entre le SYANE et la Commune. M. MAURIANGE a précisé que pour chaque borne 2 véhicules peuvent se brancher simultanément. Il a aussi répondu à une interrogation concernant l'accès payant : celui-ci se fera selon différentes formules d'abonnement. Il a en outre précisé que ces bornes étant géo localisable, elles doivent être installées de façon à permettre le rechargement d'utilisateur ne pouvant pas le faire à domicile ou qui transiteraient par la commune. Finalement le Conseil municipal a accepté ce transfert aux conditions énoncées ci-avant.

PETITE ENFANCE :

• **Modification du règlement intérieur de la crèche municipale**

Après en avoir débattu, par 21 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, le Conseil municipal a validé la modification du règlement intérieur de la crèche municipale visant à instaurer en lieu et place de la semaine volante de congés (expérimentée depuis 2014), une semaine fixe qui sera celle de la deuxième semaine des vacances de printemps.

Note : C'est en fait un retour à l'ancienne pratique qui permettait de mieux gérer les rotations de personnel étant donnée l'amplitude d'ouverture journalière importante de la crèche.

ASSOCIATION :

• **Convention avec l'ADAMA pour occupation de la salle de motricité**

Afin de permettre à l'ADAMA (assistantes maternelles agréées de la rive gauche du lac d'Annecy regroupées au sein de cette association Loi 1901) de pouvoir utiliser la salle de motricité de l'école maternelle le mercredi après-midi pour ses activités, le Conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer une convention d'utilisation de ce local communal.

DIVERS :

• **Régulation des collections de la bibliothèque municipale**

Rappelant que le Conseil Municipal avait délibéré le 15 juillet 2013 (délibération n° 2-07-2013) pour définir une politique de régulation des collections de la bibliothèque municipale ainsi que les critères et les modalités d'élimination des documents, les conseillers ont validé une liste d'ouvrages à supprimer et ont demandé à l'Association Familles Rurales, gestionnaire de la Bibliothèque municipale, d'établir et signer les procès-verbaux d'élimination.

M. MAURIANGE a rappelé que l'association Agora avait lancé une opération « Livre libre » et qu'il avait proposé à la Présidente du comité des fêtes de reprendre cette opération : il suggère qu'elle se rapproche de l'AFR pour éventuellement récupérer des livres. Mme TALIN, qui est membre d'une

association qui œuvre à Madagascar, est également intéressée. Il lui est proposé de se rapprocher également de l'AFR.

• Information au Conseil municipal dans le cadre des délégations par lui accordées au Maire :

➤ **Marchés publics :**

1. **RENOVATION DU PRESBYTERE**

Après consultation, le marché pour la rénovation du presbytère a été attribué comme suit :

- Lot 1 – Menuiseries extérieures et intérieures, AK FRUCHARD pour un montant de 9 908 €/HT
- Lot 2 – Peintures intérieures et extérieures, AMP SAS pour un montant de 3 855 €/HT
- Lot 3 – Clôture, ESPACE PAYSAGE ET LOISIRS pour un montant de 8 16.67 €/HT

2. **NETTOYAGE DES LOCAUX COMMUNAUX**

Après consultation, le marché pour le nettoyage des locaux communaux a été attribué à l'entreprise EURONETTOYAGE pour un montant annuel de 52 718.86 €/HT.

3. **PRESTATION D'ASSURANCE POUR LES BESOINS DE LA COLLECTIVITE**

Après consultation, le marché de prestations de services d'assurances pour les besoins de la collectivité a été attribué comme suit :

- Lot 1 – Dommages aux biens et risques annexes GROUPAMA Rhône, Alpes Auvergne pour un montant annuel de 6 083.40 €/TTC
- Lot 2 – Responsabilité civile et risques annexes, SMACL pour un montant annuel de 21 036.73 €/TTC pour la RC générale, 3 485.82 €/TTC pour la responsabilité atteinte à l'environnement et 5 606.44 €/TTC pour la protection juridique.
- Lot 3 – Flotte automobile et risques annexes, GROUPAMA Rhône, Alpes Auvergne pour un montant annuel de 4 132.68 €/TTC
- Lot 4 – Protection juridique des agents et élus, SARRE ET MOSELLE / PROTEXIA pour un montant annuel de 381.03 €/TTC

Questions et communications diverses :

- Pacte d'amitié avec Lac Beauport : les représentants de Sevrier qui se sont rendus au Québec récemment ont particulièrement apprécié l'accueil qui leur a été réservé. Monsieur le Maire indique qu'une délégation québécoise viendra en mars 2017, et que dans le cadre du développement de ce partenariat, des jeunes de Sevrier pourraient travailler là-bas durant l'été.
- Octobre rose : Mme TALIN tient à féliciter les services techniques et M. COLICCHIO pour l'illumination de la façade de la mairie.
- Marché de Noël : Mme GLABAY informe le Conseil qu'un marché de Noël va se tenir à partir de 18 h 00 les 2, 3 et 4 décembre prochains devant le four à pain et sur la place où se tient habituellement le marché hebdomadaire.
- Vœux du Maire : Monsieur le Maire a informé le Conseil de la date de la cérémonie des vœux à la population, soit le 7 janvier 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal a pris acte de diverses communications et a levé sa séance à 22 h 20.

SEVRIER, le 11 octobre 2016

LE MAIRE,

Jacques REY